



Association Internationale de la Libre Pensée

Siège : 10/12 rue des Fossés Saint-Jacques 75005 PARIS

Communiqué

Pour la défense du droit à l'IVG en Pologne



Manifestations contre l'interdiction de l'avortement

Sous la pression de l'Eglise catholique, un projet de loi visant à interdire l'avortement en Pologne a été déposé au Parlement avec le soutien du gouvernement. La loi actuelle autorise l'IVG seulement dans trois cas : risque pour la vie et la santé de la mère, examen prénatal indiquant une pathologie grave et irréversible chez l'embryon, et grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste.

Or, le projet de loi prévoit l'interdiction totale de l'IVG. Ce projet prévoit également de pénaliser les médecins et les personnes pratiquant l'IVG par des peines de prisons pouvant aller jusqu'à cinq ans. C'est une atteinte exceptionnellement grave aux droits démocratiques et aux droits des femmes. Il pourrait servir d'exemple dans bien d'autres pays.

L'Association internationale de la Libre Pensée, parce qu'elle a toujours été attachée aux droits des femmes et parce qu'elle a toujours soutenu le peuple polonais dans la défense de ses libertés, condamne expressément ce projet de loi et demande au gouvernement polonais d'y renoncer. L'AILP affirme sa totale solidarité envers nos amis polonais qui combattent ce projet de loi.

Par cette déclaration, l'Association internationale de la Libre Pensée prend ses responsabilités, communique cette déclaration aux autorités polonaises et demande notamment à être reçue par l'ambassade de Pologne à Paris. Elle invite les différentes sections de l'AILP à faire de même dans leurs pays respectifs.

Paris, le 12 avril 2016